

Assistants sociaux, conseillères en économie sociale et familiale, éducateurs spécialisés : dans chacune de ces professions, **ils sont un nombre croissant, même s'il reste faible, à se lancer dans l'exercice libéral.** Faisant parfois le pari d'ouvrir une deuxième voie dans la pratique du travail social. **Un pari qui ne va pas sans inconvénients et ne manque pas de soulever de nombreuses interrogations.**

Travailleurs sociaux indépendants : la voie étroite

Travailler à leur compte, hors des institutions : un rêve partagé par de nombreux travailleurs sociaux et réalisé par un nombre grandissant d'entre eux. Le nouveau statut d'auto-entrepreneur, aux formalités simplifiées, a accéléré un mouvement jusqu'alors limité à des statuts juridiques divers, mais plus lourds à mettre en place (libéral, société à responsabilité limitée, société anonyme, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée). Initiatrices de ces expériences dès le milieu de la décennie 80 : les assistantes de service social (AS) et, dans une moindre mesure, les conseillères en économie sociale et familiale (CESF). Le phénomène, difficile à quantifier, demeure toutefois marginal : quelques centaines d'AS, répar-

ties sur une cinquantaine de structures, quelques dizaines de CESF et sans doute guère plus d'une poignée d'éducateurs spécialisés (ES). Mais le nombre des postulants est en constante augmentation, comme en témoignent les demandes croissantes d'informations reçues par les associations professionnelles.

UN DÉSIR D'AUTONOMIE

Première motivation de ce choix du passage au libéral : les conditions d'exercice, jugées sclérosantes, du travail social en institution. « *J'ai déserté un cadre d'intervention trop rigide, avec un travail de terrain noyé sous les contraintes administratives* », témoigne Aalami Chaki, ES indépendant depuis 2011, après plus de dix

ans en institution. Le choix de l'activité en « free lance » découle parfois du souhait d'avoir les coudées plus franches. C'est le cas pour Magali Sofys. « *Dans l'entreprise d'insertion où je travaillais, les domaines d'intervention étaient trop limités : je souhaitais diversifier les problématiques sociales* », explique la jeune femme, CESF libérale depuis 2010. Dans tous les cas, ce choix répond à une soif d'indépendance et d'autonomie, hors liens de subordination ou de représentation d'une quelconque institution employeur. Avec la conviction que leurs missions n'en seront que plus efficaces. « *Dans le cadre de l'enfance en danger, mon intervention se situait souvent en bout de chaîne. Le passage en libéral me permet d'axer*

A.S

A.S
LIBÉRALEA.S
ULTRA-LIBÉRALE

mon travail éducatif sur la prévention et de répondre plus rapidement aux besoins des familles, avant que les choses ne s'enveniment », relate Laurent Baltazar, éducateur spécialisé à son compte depuis 2011.

Les AS font part, elles, de leur désir de se rapprocher de l'entreprise, dans une logique mettant à l'honneur initiative individuelle, capacité d'innovation et gestion de carrière. C'est le cas pour Brigitte Rizzo, créatrice en 1994 de la SARL « Service Social Conseil », qui emploie aujourd'hui quatorze personnes. Dans une profession massivement féminisée, une plus grande souplesse dans l'emploi du temps est souvent recherchée. On avoue aussi des motivations d'ordre financier. « Je cherchais à arrondir mon salaire de l'époque, un peu juste pour élever

seule mes deux enfants », témoigne Catherine Banlin, AS indépendante, créatrice en 2000 de la SARL « BS Conseil », qui emploie aujourd'hui une trentaine de personnes. Pour d'autres, il s'agit simplement de se ménager une porte de sortie de crise. « Après une série de contrats précaires, j'ai envoyé des candidatures restées

Un mode de travail très différent de leur première vie professionnelle.

lettres mortes, déclare Elodie Lens, jeune CESF dans l'Hérault. C'est ainsi qu'a mûri l'idée de m'installer à mon compte, d'autant plus que mon département ne compte aucune CESF libérale : je me suis dit qu'il y avait peut-être un créneau à prendre. »

Passer du statut de salarié ou de fonctionnaire à celui d'indépendant n'a pas toujours été facile. En plus du casse-tête administratif à résoudre, la constitution d'un réseau professionnel s'imposait. Certains ont directement rebondi sur leurs acquis. « Mes contacts et ma crédibilité engrangés au sein de l'aide sociale

à l'enfance (ASE), notamment auprès de psychiatres et de psychologues, ont été mon meilleur atout pour m'installer », estime Laurent Baltazar. D'autres éducateurs, comme Aalami Chaki, sont repartis de zéro. « J'ai dû monter un site web, bâtir une étude

de marché préalable et m'investir au long cours dans le démarchage de contacts », se souvient-il.

Même démarche pour les AS. « J'ai d'abord démarché les TPE-PME (1) de ma région et ai progressivement élargi mon champ d'intervention à des structures plus importantes, à des associations et des institutions médicales », indique Brigitte Rizzo. Sans oublier les indispensables partenariats institutionnels. « Je suis en pleine prise de contacts avec les conseils général et régional, ainsi qu'avec la CAF et diverses associations, illustre Elodie Lens, qui vient d'obtenir son numéro Siret (identifiant d'établissement). Des démarches passionnantes, mais très chronophages. » Beaucoup ont conservé une activité à temps partiel, le temps de trouver un rythme de croisière.

Ces travailleurs sociaux se plongent alors dans un mode de travail – et

familiaux, stress, risques psychosociaux... », détaille Brigitte Rizzo. Elles ont dû apprendre à jongler avec les notions de comptabilité, d'offre de service, de négociation du tarif, de gestion d'équipe... « Une diversité qui est le meilleur gage de lutte contre l'usure professionnelle », apprécie Catherine Banlin, qui, à 63 ans, peine à se résoudre à quitter le terrain.

SENTIMENT DE LÉGITIMITÉ

Par-delà ces atouts au quotidien, les AS indépendantes se sentent toutes investies d'une forte légitimité. « Depuis les années 90, les entreprises ont progressivement externalisé toutes leurs fonctions annexes. Or, les évolutions légales – le code du travail rend désormais obligatoire le SST pour chaque structure de plus de deux cent cinquante salariés – mais aussi le contexte de crise actuel obligent les entreprises à proposer des solutions

Fortes de leurs deux atouts phares (la possession obligatoire du diplôme d'Etat et l'adhésion à une charte de déontologie définie de longue date), les AS trouvent un soutien appuyé parmi leurs relais en entreprise. « Nous n'avons pas la formation suffisante pour traiter les dossiers des salariés en difficulté, assure Patrick Cohen, responsable de la commission solidarité du comité d'entreprise de Hewlett Packard France. Nos AS de secteur, surchargées, ne peuvent se livrer à l'accompagnement très étroit requis par certaines problématiques. C'est pourquoi nous avons absolument besoin de ces professionnelles très réactives et efficaces, rompues aux exigences du monde de l'entreprise. » Isabelle Chrétien, médecin référent Pôle maintien dans l'emploi au SIMT (Service de santé au travail) de Seine-et-Marne, ajoute : « Le développement de ces professionnelles répond à l'exigence croissante de travail en pluridisciplinarité (AS, maison départementale des personnes handicapées, toxicologues, ergonomes, infirmiers...) en entreprise. »

Les ES libéraux jouent eux aussi un rôle salvateur aux côtés d'institutions souvent étranglées par la conjonction d'une demande accrue et du rétrécissement des financements publics. C'est du moins l'avis de Philippe-Pierre Tedo, pédopsychiatre au CHU de Bordeaux, qui travaille en réseau avec Laurent Baltazar. « Aujourd'hui, une évaluation sociale prend six mois, alors que face à un jeune en crise, il faut intervenir très vite et intensément. Une mission que Laurent remplit à merveille », estime ce fervent défenseur de l'essor du travail social libéral. Toutefois, pour ces deux dernières professions, davantage en contact avec les particuliers que les AS et non encore encadrées par une charte déontologique aboutie, la plus-value de l'exercice libéral semble moins évidente. « L'ES qui travaille seul est en prise directe avec les difficultés de ses interlocuteurs, sans le garde-fou institutionnel dont bénéficient ses

« J'ai l'impression de mieux travailler, d'être davantage à ma place. »

souvent de vie – très différents de leur première vie professionnelle. Les AS libérales exercent majoritairement auprès d'entreprises privées ou publiques, dans le cadre du Service social du travail (SST). Mais aussi auprès d'établissements médico-sociaux, voire des tribunaux pour certaines enquêtes sociales ou comme déléguées aux tutelles. Dans tous les cas, elles élaborent une offre de service et passent un contrat de prestation avec leur interlocuteur qui les rémunère à la mission ou au forfait. Avec des champs d'intervention proches, sur le fond, de ceux de leurs collègues salariées. « Nous intervenons au sein des populations les plus fragilisées (jeunes, femmes, handicapés, seniors...), notamment dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Notre action inclut aussi les problématiques individuelles : logement, problèmes financiers, santé, addictions, conflits

à leurs collaborateurs en difficulté. Le service social indépendant répond à ces demandes », estime Catherine Banlin. Même sentiment gratifiant chez les ES. « J'accompagne sensiblement les mêmes populations qu'avant, mais la méthode est radicalement différente, pointe Laurent Baltazar. Les familles me contactent directement, souvent sur recommandation des professionnels de mon réseau : pédopsychiatres, enseignants, médecins, paramédicaux... Une fois sollicité, les choses se mettent en place rapidement, loin des protocoles institutionnels. J'ai l'impression de mieux travailler, d'être davantage à ma place. » Les CESF font part du même ressenti. « Je développe des prestations d'accompagnement individuel et de groupe dans les domaines de la reconversion professionnelle et de l'accompagnement à la VAE. Autant de services jusque-là inexistant dans mon département », souligne Magali Sofys.

collègues salariés », considère Jean-Marie Vauchez, président de l'ONES (Organisation nationale des éducateurs spécialisés). Des réserves partagées par les représentantes de la profession de CESF. « *Qu'en sera-t-il pour ces travailleuses isolées, historiquement habituées à travailler en réseau et à partager au quotidien sur la posture professionnelle ou les projets en cours ?* », interroge Eliane Marroc, présidente de France ESF. Pascale Mallet, directrice de l'ADAC, une association créée par des CESF, admet que « *les CESF indépendantes peuvent apporter une prestation complémentaire aux services sociaux existants, notamment celles qui ont développé une double casquette social-santé : psychologie corporelle, somatologie...* ». Mais sur le reste, elle est catégorique : « *Ce sont bien ces derniers, et eux seuls, qui prennent le pouls de ce que vit la population. Si toute l'action sociale était sous forme libérale, ce serait très dangereux.* »

L'ÉCUEIL DÉONTOLOGIQUE

Surtout, se pose une interrogation déontologique. « *Quelle marge de manœuvre peut avoir un éducateur face à une famille pathogène, mais dont le règlement assure ses revenus ?* », interroge Jean-Marie Vauchez. En prévoyant l'échec plus ou moins rapide de ces tentatives d'indépendance, à deux exceptions près : « *Les éducateurs libéraux intervenant dans des remplacements en institutions et ceux formés à des techniques éducatives particulières, notamment sur l'autisme.* » Autre risque : celui d'un service social à deux vitesses. Une question particulièrement épineuse pour les ES et les CESF, soupçonnés par certains de contribuer à la « marchandisation » du travail social. Chacun met en avant ses efforts pour « démocratiser » au maximum ses prestations : renvoi des familles vers des confrères en institution, paiement en fonction des ressources, voire travail parfois bénévole. Mais leurs pairs ne sont pas convaincus...

Si les indépendants ne regrettent pas leur choix, ils ne cachent pas les limites de celui-ci sur le plan personnel. La première touchant au ratio entre charge de travail et rémunération. « *En tant que salariée, j'aurais gagné la même chose qu'aujourd'hui, avec une retraite de 50 % supérieure* », estime Catherine Banlin. « *Les journées de dix heures ne sont pas rares, pour seulement 30 à 40 % de plus qu'en tant que salariée* », note pour sa part Magali Sofys. Aalami Chaki estime même déclarer « *15 à 20 % de moins qu'avant, pour dix à onze heures par jour de travail.* » Autres épines dans le pied des travailleurs sociaux libéraux : une protection sociale amoindrie, une précarité accrue, une frontière vie professionnelle-vie privée parfois difficile à délimiter, la lourdeur des démarches et du suivi administratif et comptable...

Conscients du manque de lisibilité actuel de leurs missions, tous cherchent à se fédérer afin de renforcer leurs rangs. Une entreprise encore délicate pour beaucoup. Educateurs et CESF rêvent de marcher sur les pas de l'Arsti (Association du réseau des travailleurs sociaux indépendants), créée dès 1999, mais qui ne rassemble encore qu'une vingtaine d'AS, seules ou à la tête d'une entreprise. « *Une fois structurés, nous pourrions, d'ici une dizaine d'années, obtenir des mutuelles le remboursement de nos prestations en conseil éducatif ou en soutien parental* », se prend à rêver Laurent Baltazar. La route semble encore étroite pour les travailleurs sociaux indépendants.

Catherine Piraud-Rouet

(1) TPE-PME : très petite entreprise - petite et moyenne entreprises.



Un vent mauvais souffle sur le travail social : nous faut-il attendre et voir venir ? Obéir ? Nous adapter ? Entrer en résistance ?

BON DE COMMANDE

Quantité	Prix unitaire	Montant
	7,5 €	

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LIEN SOCIAL.

LIEN SOCIAL n° 1108

Nom
 Prénom
 Adresse de livraison
 CP + ville
 Mail
 Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à :
 LIEN SOCIAL - BP 47310 - 31673 Labège cedex.

Contact : 05 62 73 34 40

Vous pouvez également commander sur notre site :
www.lien-social.com